

L'ESPACE TERTIAIRE

D'après D. Noin, *Le nouvel espace français*, A. Colin, 2008

Le secteur tertiaire a été le grand gagnant des mutations économiques. Il n'a pas cessé de croître depuis le XVIII^e siècle et sa croissance s'est encore accélérée après 1975 par suite de la diminution rapide du nombre d'emplois agricoles et industriels.

1. La croissance remarquable des services

A partir de 1975, c'était déjà le secteur principal d'activité avec 10,7 millions de personnes employées, plus de 51% de la population active ayant un emploi et près de 55 % du Produit intérieur brut. En 2007, c'est devenu un secteur fortement dominant avec 20 millions de personnes employées, plus de 74% des actifs ayant un emploi et près de 15% du PIB.

La progression a été remarquable. Chaque année depuis 1975, plus de 100 000 emplois ont été créés dans le tertiaire qui fait maintenant figure de refuge. De fait, les activités de service ont connu un très fort développement en général, spécialement dans certains domaines comme la santé, les loisirs, la culture et le tourisme.

Les changements ont été cependant très variables d'une activité à un autre car le secteur tertiaire est extrêmement diversifié. Il est formé à la fois de grandes entreprises mais aussi d'une multitude de personnes travaillant pour leur propre compte. Il est constitué d'activités payantes (le « tertiaire marchand ») et d'activités non payantes (le « tertiaire non marchand ») qui, en fait, sont payées indirectement par les impôts. Il comprend une large fraction de personnes hautement qualifiées, ayant un niveau élevé d'études, mais aussi des personnes faiblement qualifiées.

La progression de l'emploi tertiaire après 1975 a surtout concerné le tertiaire marchand : le commerce, la banque, l'assurance, la restauration, l'hôtellerie, les services à domicile et plus particulièrement les services aux entreprises ont connu un taux de croissance exceptionnel de 3,5% par an (contre 1,6 % pour l'ensemble des activités tertiaires). Cette progression est due à de nombreux facteurs. Du côté des ménages, c'est l'effet de l'augmentation du niveau de vie, de l'élévation du niveau d'instruction et de la réduction du temps de travail : ces changements ont entraîné en particulier un très fort développement des activités liées à la santé, à l'éducation, aux loisirs et au tourisme. Du côté des entreprises, la progression est liée au souci de ses responsables de se libérer de multiples tâches annexes ou subalternes telles que le gardiennage, le nettoyage, la maintenance du matériel, la restauration du personnel et autres services qui peuvent être confiés à des entreprises spécialisées.

Le résultat est en tout cas manifeste : l'économie française a maintenant développé un puissant secteur tertiaire. Après avoir présenté longtemps un peu de retard à ce point de vue, elle s'apparente aujourd'hui aux économies les plus tertiarisées comme celles des États-Unis, du Canada et de l'Australie. Si on tient compte de la proportion de travailleurs employés, du haut niveau de qualification d'une partie d'entre eux et de la modernisation qui s'est opérée dans certaines branches, la France fait bonne figure dans ce domaine. Les comparaisons internationales sont rendues malaisées par les différences de définition mais on peut considérer comme probable que la France occupe le 5^e rang mondial pour les activités bancaires, le 4^e pour les assurances, le 4^e pour les activités commerciales, le 2^e pour l'exportation de services et le 2^e aussi pour les activités liées au tourisme.

2. Une forte concentration dans les centres urbains

a. La population et l'emploi tertiaire

Le secteur tertiaire est disséminé dans l'ensemble du territoire. Il existe en effet une relation forte entre le nombre des emplois tertiaires et le nombre des habitants d'une région, d'un département ou d'une agglomération, ce qui n'est pas surprenant puisque les activités tertiaires sont justement destinées à desservir clients et usagers en produits et services de toutes sortes. Ainsi, on compte en moyenne un emploi tertiaire pour 3 habitants en 2008.

Cette relation n'est cependant pas stricte. Les diverses régions sont plus ou moins tertiariées : les régions à dominante industrielle comme le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine ont un relatif déficit d'emplois tertiaires tandis que celles tournées vers le commerce et les services en ont au contraire un relatif surnombre ; en Ile-de-France, région la mieux pourvue, il y a ainsi un emploi tertiaire pour moins de 3 habitants. Des observations similaires peuvent être faites sur les agglomérations : les villes industrielles sont « sous-tertiariées » alors que les centres d'affaires et les centres touristiques sont « sur-tertiariés ».

Le trait essentiel de la géographie des activités tertiaires, c'est toutefois leur concentration dans les agglomérations urbaines: en 1990, les 4/5 des emplois du commerce et des services étaient rassemblés dans les agglomérations qui représentaient à l'époque les 3/4 de la population totale. La proportion de ces emplois était d'autant plus forte, en gros, qu'il s'agissait de grandes agglomérations.

Au sein du secteur tertiaire, il faut bien entendu introduire certaines différenciations. On sépare souvent le commerce et les services mais ce n'est pas la distinction la plus pertinente. La ligne de partage la plus significative est celle qui distingue le tertiaire marchand du tertiaire non marchand, le premier relevant essentiellement de l'initiative privée et le second des pouvoirs publics.

b. Les points forts du tertiaire non marchand

Pour les services de niveau courant ou intermédiaire, il existe en général une bonne adéquation entre le nombre des habitants et les services offerts. Quand une lacune apparaît, la demande des habitants et des élus locaux ne tarde pas à la faire disparaître. En matière de santé, le souci de s'ajuster au mieux aux besoins de la population a même conduit parfois à une certaine dissémination des équipements, notamment en hôpitaux et maternités, qui ne leur permet pas toujours d'offrir toutes les qualités requises (cf débat sur les fermetures actuelles) ; dans de nombreux lieux, en effet, se manifeste l'exigence d'avoir des « équipements de proximité ».

Pour les services de niveau élevé, qui sont coûteux, la concentration est inévitable mais la répartition sur le territoire national peut être considérée comme globalement équitable. Depuis trois décennies surtout, L'Etat joue bien son rôle d'arbitre et de régulateur. Qu'il s'agisse de l'administration, de la justice, de la police, de l'éducation ou de la santé, aucune région de la métropole ne peut se considérer comme défavorisée (cf débat sur fermeture hôpitaux, optimisation carte judiciaire...).

certaines villes sont évidemment mieux dotées que d'autres mais nulle région ne souffre d'une distorsion sérieuse entre ces services et les besoins de la population.

On peut en prendre la mesure en observant, par exemple, la répartition géographique de l'enseignement supérieur dans les divers centres urbains. Cette répartition n'a cessé de changer en vérité. En 1960, il n'y avait que 16 villes permettant de faire des études supérieures dont la principale, Paris, concentrait plus de 35 % des étudiants. Depuis lors, l'enseignement supérieur a été considérablement développé ; il s'est aussi très largement démocratisé et décentralisé. certaines villes comme Poitiers et Montpellier, peuvent bien sûr être qualifiées

de « villes universitaires », parce que les étudiants y sont particulièrement nombreux, mais l'enseignement supérieur est maintenant présent dans toutes les grandes villes sans exception et même dans un grand nombre de villes moyennes. Les villes qui ont le plus grand nombre d'étudiants en 1995 sont Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Marseille, Bordeaux et Strasbourg. A la même date, l'agglomération parisienne en concentrait encore 23% mais il y avait une université au moins dans 38 agglomérations et une antenne délocalisée d'université, un IUT ou une école supérieure dans 88 autres, soit au total dans 126 villes. Sous une forme ou une autre, l'enseignement supérieur était dispensé dans presque toutes les agglomérations ayant plus de 60 000 habitants, les rares exceptions correspondant à des centres industriels. Beaucoup d'élus locaux ont bataillé ferme pour obtenir que l'enseignement supérieur soit présent dans leur ville. Quelques centres urbains de petite taille en bénéficient aussi. Toutes les régions, même les moins peuplées, ont au moins une université.

Il faut reconnaître dans cette déconcentration de la fonction universitaire un louable souci d'équité. On peut parfois se demander néanmoins si la dissémination n'a pas été poussée un peu loin car il ne faut pas non plus perdre de vue qu'un enseignement supérieur de qualité suppose une certaine masse critique de professeurs et chercheurs, qui est loin d'être toujours atteinte, et des équipements variés, en bibliothèques et centres de documentation, qui ne sont pas toujours présents. C'est pourquoi, depuis 2007, le gouvernement s'efforce de constituer des pôles universitaires de bonne taille, ayant un rayonnement étendu.

c. Les points forts du tertiaire marchand

Pour le tertiaire marchand, qui représente plus de 60 % des emplois du secteur, la distribution géographique obéit à une autre logique. Sa raison d'être n'est pas de desservir des usagers, comme c'est le cas pour les services publics, c'est de gagner de l'argent en fournissant des produits ou des services. Tout habitant étant un client potentiel, il y a donc une certaine adéquation entre les emplois tertiaires et la population mais certains facteurs viennent biaiser la relation : d'une part le niveau de vie de la population, d'autre part la présence plus ou moins forte d'entreprises utilisatrices. La distribution géographique du tertiaire marchand montre ainsi une concentration très nette dans les principales agglomérations. On peut l'observer en examinant justement la répartition des emplois concernant le commerce et les services aux entreprises.

Pour les activités commerciales, qui font travailler près d'un million de personnes, cette concentration est bien marquée. L'agglomération de Paris est, bien entendu, le centre commercial majeur de l'espace français : elle ne concentre pas moins de 33% des emplois du commerce. Lyon est loin derrière avec un peu plus de 4 % (soit huit fois moins). Viennent ensuite Marseille, avec un peu plus de 2%, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Strasbourg. Les sept grandes métropoles régionales représentent au total un peu plus de 13 % de l'ensemble des emplois de cette branche. Parmi les pôles ayant une certaine importance dans le domaine commercial, on peut encore noter Nice, Grenoble, Rouen, Rennes, Nancy et Tours. Certaines villes moins grandes apparaissent aussi comme des centres commerciaux actifs, notamment Metz et Annecy.

Observons au passage qu'il n'existe aucun pôle commercial important dans le centre de la France.

Pour les services destinés aux entreprises tels que le commerce de gros, les banques, les transports, les sociétés du conseil, d'ingénierie et de publicité, la configuration est un peu différente mais les pôles principaux restent les mêmes.

Paris apparaît à nouveau comme le centre majeur avec 34 % des emplois. Lyon est au deuxième rang avec un peu moins de 4 % (soit neuf fois moins) et Marseille avec un peu moins de 2 %. Viennent ensuite Lille, Bordeaux, Toulouse et Strasbourg. Les sept métropoles régionales, qui totalisent un peu plus de 12% du total, se caractérisent toutes par une

certaine surreprésentation des services destinés aux entreprises. Quelques autres villes ont aussi une certaine importance dans ce domaine : Nice, Rouen, Nancy, Tours, Montpellier, Le Havre, Rennes et Dijon. On observera à nouveau France pour les services commerciales l'absence d'un grand pôle au centre de la aux entreprises comme pour les activités

→ Le secteur tertiaire a été le grand gagnant des mutations économiques. Il occupe désormais 74% des actifs et il est géographiquement concentré dans les centres urbains. En dehors de Paris, les centres tertiaires les plus importants sont Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Strasbourg.